



## AVIS AUX BACHELIERS DE 2025

### PROROGATION du délai de Dépôt des demandes de l'aide sociale des bacheliers de 2025

Le Directeur Général du CENOU informe les bacheliers de 2025, que le délai de dépôt des demandes de l'aide sociale 2025-2026 est prorogé jusqu'au 30 Mai 2026.

#### Conditions :

Il s'agit des néo-bacheliers, ayant obtenu sur leur récépissé de dépôt de la demande de bourse, quatre (04) ou cinq (05) points et qui sont dans l'une des conditions suivantes :

- Etre étudiant handicapé;
- Etre étudiant atteint de maladie sociale ;
- Etre étudiant orphelin dont le parent survivant est sans ressources fixes ;
- Etre étudiant issu d'un centre d'accueil et de déplacement familial.

#### Pièces à fournir:

1. Une demande manuscrite adressée au Directeur Général du CENOU comportant l'adresse complète de l'étudiant (Etablissement, N° Matricule, Contacts téléphoniques, adresse à Bamako) ;
2. Une copie d'extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu ;
3. L'original du certificat de nationalité ;

4. Une copie certifiée du bulletin d'inscription de l'année en cours ;
5. Un certificat de résidence des parents ou du tuteur ;
6. Une copie certifiée du relevé de notes obtenues au baccalauréat ;

## Et s'il y a lieu

1. Un certificat médical attestant l'handicap de l'étudiant ;
2. Un certificat médical attestant que l'étudiant est atteint de maladie sociale ;
3. Un certificat de décès du parent défunt.

Le Directeur Général sait compter sur votre bonne compréhension.

Bamako, le 14/05/ 2026

Le Directeur Général,

**Pr. Salia Sinaly TRAORE**

*Chevalier de l'Ordre national*

